

TITRE PROFESSIONNEL
- Apprentissage -
Technicien de Maintenance d'Engins et de Matériels
• Option A : Engins et matériels agricoles



Cette formation vise à former des techniciens aptes à intervenir sur l'ensemble des opérations d'entretien programmé, de maintenance préventive et de réparation de faible et haute technicité concernant les matériels agricoles tels que les moissonneuses-batteuses, presses ramasseuses, matériels de préparation du sol, de traitement des cultures ou de cultures spécialisées (viticulture, arboriculture).

Les techniques de dépannage et de réparation mises en œuvre font appel à des compétences sur des systèmes et des dispositifs combinant plusieurs technologies comme la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique et la pneumatique.

EXEMPLES DE SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Entreprises de service et de maintenance des machines agricoles
- Entreprises de location de matériels
- Réseaux des constructeurs, concessions, agences
- Coopératives de travaux agricoles (CUMA)

OBJECTIFS

- Devenir un professionnel de la maintenance des matériels
- Avoir une bonne représentation des risques professionnels et être sensibilisé à la protection de l'environnement
- Acquérir une expérience professionnelle grâce à cette formation en alternance
- Obtenir une qualification de niveau 4+

PUBLIC CONCERNÉ / PRÉREQUIS

- Etre titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle attestant d'au moins un niveau 3 (ancien niveau V) de qualification.
- Etre éligible au droit au retour en formation initiale au sens de l'article D.122-3-1 du code de l'éducation : être un jeune âgé de 16 à 25 ans révolus sortant du système éducatif sans diplôme ou ne possédant que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale.

ADMISSION

- Un positionnement à l'entrée en formation est réalisé avant la signature du contrat d'apprentissage. Ce positionnement s'appuie sur un entretien avec le responsable de formation.
- L'admission n'est définitive qu'après signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise et dans la limite des places disponibles.

ORGANISATION

- Cours en présentiel à la MFR – préparation à la session de validation.

DUREE

- Démarrage : Septembre 2021
 - Sur 12 mois en alternance
 - 16 semaines x 35 heures = 560 heures de présence à la MFR

CONDITIONS FINANCIÈRES

- Gratuité de la formation
- Pas de coût d'inscription
- Adhésion annuelle à l'association : 100 €/an
- Frais : Hébergement - Restauration

CONTENU DE LA FORMATION

- Motorisation
- Transmission
- Freinage
- Climatisation
- Electricité
- Electronique
- Hydraulique
- Fabrication-soudure
- Liaison au sol
- Equipements
- Direction
- Relation Client
- Anglais professionnel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique
- Mises en situation
- Exercices
- Capitalisation de l'expérience

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Matériel de vidéo-projection
- Ateliers
- Salle informatique

VALIDATION

- 2 blocs de compétences à valider pour l'obtention du Titre Professionnel :
 - CCP 1 : Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels.
 - CCP 2 : Assurer le diagnostic, la remise en état et le dépannage des matériels agricoles/des matériels de manutention et de chantier.
- Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu de :
 - D'une mise en situation professionnelle, d'un questionnaire professionnel et d'un entretien individuel.
 - D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
 - Des résultats des évaluations passées en cours de formation.

CCP 1 : Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels

- Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations d'entretien programmé et de maintenance préventive.
- Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.
- Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité.
- Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique.
- Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués.
- Prendre en charge un matériel, assurer l'entretien et le contrôle des embrayages et transmissions.
- Prendre en charge un matériel, entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.
- Prendre en charge un matériel, effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants.

CCP 2 : Assurer le diagnostic, la remise en état et le dépannage des matériels agricoles

- Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériels.
- Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.
- Diagnostiquer, dépanner et réparer les moteurs thermiques des matériels agricoles.
- Diagnostiquer, dépanner et réparer les systèmes des composants électriques et électroniques embarqués des matériels agricoles.
- Diagnostiquer, dépanner et réparer les organes de transmission et de freinage des matériels agricoles.
- Diagnostiquer, dépanner et réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels agricoles.
- Diagnostiquer, dépanner et remettre en état les équipements spécifiques du machinisme agricole.

RÉUSSITE A L'EXAMEN – PROMOTION 2020



